



Bornage terrain

Par franck6789

Bonjour,

Si je comprends bien lorsque une demande de bornage est effectuée pour un terrain, une réunion est planifiée par le géomètre sur le terrain. Tous les propriétaires voisins ou leur représentants doivent être présents le jour de la réunion.

Mais si, entre temps, (entre le moment où la demande de bornage est faite et la réunion) un des terrains voisins change de propriétaire, est-ce le nouveau voisin qui doit être présent le jour de la réunion ou bien est-ce l'ancien voisin?

merci d'avance

Par Burs

Bonjour,

c'est bien sûr au propriétaire actuel d'être présent.